



Centre provisoire d'hébergement de Créteil

Activité d'intégration

112-120 chemin vert des Mèches - 94000 Créteil

Description des missions du dispositif

Au terme de l'article L.349-2 du Code de l'action sociale et des familles, les CPH ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique des personnes qu'ils hébergent, en vue de leur intégration. La décision d'admission au CPH relève de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii).

Analyse de l'intégration dans le département

Cette année nous avons souhaité consolider notre partenariat avec les acteurs de la formation, de l'emploi et du logement en organisant des rencontres sur site. Nous avons également sensibilisé nos publics à la vie locale en leur faisant découvrir les associations et services de proximité. Les ateliers autour du droit, de l'emploi, du logement et bien d'autres, ont ponctué l'accompagnement social des usagers. Au niveau national, l'année a été marquée par la mise en place du « plan migrant » visant notamment à la création de nouvelles places de CPH. Enfin, un projet d'extension de 29 places est en cours pour le CPH de Créteil.

Exemple de parcours d'intégration réussi

Monsieur K., arrivé en France en août 2009, a été tributaire du 115 jusqu'en mars 2010, où il est entré en Cada à Nanterre. M. a obtenu une autorisation de travail en 2011 et a cumulé divers emplois tout en suivant des cours de français. Madame et leur fille sont arrivées en France au début de l'année 2013. Ils ont été réunis au Cada fin 2013. La famille a été reconnue réfugiée en 2014 et admise au CPH fin 2014. Monsieur travaille aujourd'hui en CDI. Madame a suivi des cours de français, a obtenu un emploi en CDD et donne des cours de Tamoul dans un centre social. La famille a obtenu un logement dans le cadre du Dalo.

Activités d'insertion en 2015

- ▶ **158** personnes (**79** enfants et **79** adultes) ont été accompagnées, soit **48** ménages.
- ▶ **65** personnes (**33** femmes et **32** adultes) sont sorties du dispositif, soit **20** ménages.
- ▶ Durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis dans l'année : **26,1 mois**

Insertion par le logement

- ▶ **59** personnes (soit **17** ménages) en logement social
- ▶ **2** personnes (soit **1** ménage) dans le parc privé
- ▶ **4** personnes (soit **2** ménages) sorties vers de l'hébergement

Insertion par l'emploi

- ▶ **10** personnes ont obtenu un emploi en CDI.
- ▶ **4** personnes travaillaient en CDD.
- ▶ **2** personnes étaient en intérim.
- ▶ **3** personnes ont obtenu un emploi en CUI-CAE.

Formation

- ▶ **2** personnes ont accédé à une formation linguistique à visée professionnelle.
- ▶ **1** personne a intégré une formation qualifiante (hôtesse de caisse).

Mobilité géographique

- ▶ **2** personnes sont sorties du dispositif dans le cadre de la mobilité géographique, soit **1** ménages.